

# Séance du Conseil Municipal du 4 juillet 2011

## Compte rendu

### Ordre du jour :

1. Création emploi administratif
2. Projet aménagement espaces publics/cheminement passerelles : présentation avant projet, achat parcelles Becanne et Dutrain
3. Diagnostic accessibilité « espaces publics, ERP »
4. Toiture cathédrale /Prat Beziau : point de situation
5. Point sur programmes Eclairage public
6. Point sur les travaux
7. Questions diverses
  - Signalétique du centre ville
  - Liste préparatoire jurés d'assises 2012
  - Restauration « Savère »
  - Avis sur projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Gers

**Présents** : MM LOUBON, COT, DESPAX, LABATUT, MORVAN, ANE, GINESTET, DUMONT, BOUCHARD, LAPEYRE, PELLIS, PIMOUNET, Mmes BEYRIA, BASSAT, CAILLE, DESCOUS, MAGNOAC,

**Absents/Excusés** : Mmes MARCHESIN, GHILARDI.

Richard LABATUT est nommé secrétaire de séance.

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 26 avril 2011

### **1. Création emploi administratif**

Mr le Maire rappelle au conseil la situation actuelle du secrétariat de mairie : insuffisance du personnel par rapport à l'ensemble des tâches administratives à assurer. En effet, la restructuration avec le recrutement d'un 3<sup>ème</sup> poste s'avère nécessaire en raison de l'accroissement des tâches : forte augmentation de la population depuis les 10 dernières années, évolution de l'activité de certains services (urbanisme, gestion population, règlementations diverses...).

Il propose la création d'un emploi à temps complet, dans le grade d'adjoint administratif ; il rappelle que la dépense nécessaire à cette création a été inscrite au budget 2011.

Il informe le conseil, que dans un premier temps, décision a été prise de recruter sous la forme d'un contrat aidé.

Mme Magnoac demande si un recrutement en contrat aidé va permettre la réorganisation définitive du secrétariat. Elle aurait préféré un recrutement statutaire.

Mr Loubon et Mme Descous répondent que cette décision est un choix délibéré pour, d'une part, se donner une période d'essai plus longue et d'autre part, permettre la réorganisation géographique et matérielle de l'espace travail.

Mr Pellis demande si la continuité des services sera assurée avec la réorganisation du secrétariat.

Mr Loubon répond qu'elle le sera étant donné la polyvalence des secrétaires.

Il ajoute que si la recherche d'un contrat aidé est infructueuse, le recrutement sera effectué par la voie statutaire ; il confirme la pérennisation de ce 3<sup>ème</sup> poste.

Mme Descous précise que la finalisation et la validation des fiches de poste concernant le secrétariat seront effectives avec la mise en place du 3<sup>ème</sup> poste.

Après vote (oui : 17), le conseil décide de créer un emploi administratif à temps complet (grade d'adjoint administratif)

## **2. Projet aménagement espaces publics/cheminement passerelles : présentation avant projet.** **Achat parcelles Becanne, Dutrain**

Mr le Maire informe le conseil que l'avant projet établi par Mme Favaron a été présenté lors de la réunion du 10 juin.

M M Loubon et Despax présentent au conseil l'avant-projet (plan et chiffrage)

Le projet se décompose en 4 tranches de travaux à phaser dans le temps dont l'estimation totale est de 644 918 €HT :

1. Espace entrée de ville	229 875 €HT
2. Espace Lavoir/Centre bourg	52 113 €HT
3. Passerelles La Save et Canal	276 050 € HT
4. Espace Save/Canal	86 880 €HT

La première zone à aménager étant l'espace entrée de ville. Mr Loubon rappelle d'ailleurs l'obligation d'évacuer une partie des remblais à cet endroit (exigence Police de l'eau)

Mr Le Maire propose d'ores et déjà de constituer les dossiers de demande de subvention. Pour la réalisation de ce projet, il convient également d'acheter 2 terrains, l'un appartenant à Mr Becanne (200 m2), l'autre à Mme Dutrain/Crinquand (2000m2).

Mme Magnoac demande, compte tenu de l'estimation annoncée relativement importante, si l'aménagement d'un piétonnier jusqu'à La Ramondère ne pourrait pas être envisagé à partir du Prat Beziau. Elle demande que le conseil se prononce sur la 1<sup>ère</sup> tranche puisque les autres tranches ne pourront être réalisées durant ce mandat.

Mr Despax répond que la 1<sup>ère</sup> phase à réaliser est l'aménagement de l'espace entrée de ville, les autres phases se feront par la suite. Il convient malgré tout de se prononcer sur la globalité du projet et de s'assurer de la propriété des 2 terrains cités.

Mr Lapeyre pose la question quant à la prévision d'un réservoir pour l'évacuation des eaux pluviales sur la zone « entrée de ville ».

Mr Loubon répond que la création d'un bassin de rétention est prévue.

Il propose au conseil de se prononcer sur le projet global présenté avec un phasage des travaux par tranches. Le conseil approuve le projet (Oui : 12 Non : 3 Blanc : 2)

Le conseil donne son accord pour l'achat des 2 terrains (Becanne et Dutrain) Oui : 15 Non : 2

## **3. Diagnostic accessibilité « espaces publics, ERP »**

Mr Morvan donne le compte rendu de la réunion du 23 juin au cours de laquelle le bureau GIHP a présenté le diagnostic des Etablissements Recevant du Public de la commune. Un document de diagnostic et préconisations a été réalisé pour chaque bâtiment. Au vu de ces diagnostics et préconisations, la commune, avec la participation du comité de suivi, devra établir des priorités dans la réalisation des travaux de mise aux normes.

Concernant les bâtiments existants, des dérogations pourront être possible dans les cas d'impossibilité technique, de préservation du patrimoine (Monuments Historiques) ...

Les documents de diagnostic sont à la disposition des conseillers au secrétariat.

## **4. Toiture cathédrale /Prat Beziau : point de situation**

### Toiture cathédrale

Mr Despax informe le conseil que le démarrage des travaux est fixé au 22 août. Mr Ané préconise d'informer l'architecte par rapport à la protection de la toiture de l'école.

### Prat Beziau

Mr Loubon informe le conseil de l'attribution des marchés de travaux

Lot n° 1 Voirie Terrassements Revêtements Entreprise MALET 316 311. 90 €HT

Lot n° 2 Assainissement Entreprise SCREG 36 288.00 €HT

Lot n° 3 Espaces verts Christian BATBIE 18 663.34 €HT

Les travaux débuteront en septembre.

Il fait part des adaptations techniques du projet suite à l'avis émis par la D D T, notamment des places de stationnement devant la Poste (longitudinal et non en épis).

Concernant le plateau ralentisseur, le service des routes du département a confirmé la possibilité de son implantation au niveau de la Poste.

Mr Pellis est réservé quant au lieu d'implantation du ralentisseur.

Mr Ané demande si, pour des raisons de sécurité, l'implantation du ralentisseur ne serait pas plus adaptée avant le pont de la Savère ; ce qui permettrait de sécuriser l'entrée du stade.

Mr Loubon rappelle que ce point a fait l'objet de plusieurs réflexions avec le maître d'œuvre et le service des routes du département ; la question leur sera de nouveau soumise.

## **5. Point sur programmes Eclairage public**

Mr le Maire fait le point sur les divers dossiers.

Programmes en cours :

Eclairage Saint Adoure/Lascanaouères. Mme Magnoac demande que l'on rappelle le coût. Le montant de ce programme est de 33 483 €HT.

Dissimulation réseau électrique Rue République : 20 % à charge de la commune (5700€) pris en charge par le syndicat d'électrification intercommunal.

Programmes à confirmer :

Eclairage Point lumineux au lieu dit « Lartigue » (Carré de l'habitat) : 2999€ht dont 30% subvention SDEG

Eclairage « Montjoie Saint Anne » (prolongation de la partie Saint-Adoure/Lascanaouères) : 34 032 €ht 30% subvention SDEG

Le conseil donne son accord pour les 2 programmes (« Lartigue » et « Montjoie St Anne »)

## **6. Point sur les travaux**

Compte rendu des commissions travaux par Mr Cot.

Achat camion polybenne

3 offres : Garage Monpeyssen : 38 800 €ht /Ets Faurie : 42 000€ht / Rectif 15000 : 39 000€ht

Offre retenue par la commission : garage Monpeyssen

Accord du conseil pour l'achat du camion polybenne au garage Monpeyssen.

Aménagement passage sous l'immeuble « Ruiz »

Une réflexion a été menée par rapport à l'ouverture de ce passage pour un accès piétonnier.

Quelques aménagements sont nécessaires :

- mise en place de potelets et barrières pour éviter le stationnement de véhicules (devis en attente)
- éclairage : Mr Tomasin du SDEG préconise un éclairage au sol (chiffrage en cours)
- refecton du sol (devis communauté communes : 1155 €ht, accord du conseil)
- aménagement du haut du porche par fixation d'un faux plafond bois pour améliorer l'esthétique. Fourniture du bois par la commune, travaux effectués par Mr Ruiz.

Mme Magnoac attire l'attention du conseil sur le fait que la commune n'a pas à effectuer des travaux chez un particulier et demande si l'isolation est payée par la commune.

Mr Loubon répond que non et informe le conseil que la commune est propriétaire du sol et du volume constituant ce passage.

Mme Descous signale que le plafond du porche était dans un état correct pour un passage extérieur.

Elle exprime son désaccord quant à la fourniture de matériaux à un privé aux frais de la commune ; d'autant plus que Mr Ruiz a déjà posé de la laine de verre et va donc profiter de la pose de ce faux plafond pour réaliser l'isolation thermique de la zone.

Il lui est répondu que le faux plafond étant situé dans l'espace appartenant à la commune, il n'y a pas eu de ce fait fourniture de matériaux à un privé.

Mr Despax ajoute que l'encrage du faux plafond est réalisé dans les murs du bâtiment Ruiz.

Mr le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'habillage du plafond.

Après vote, (oui : 12, non : 3 blanc : 1) le conseil donne son accord.

#### Ancienne gendarmerie : remplacement des volets

Présentation des 3 devis

Menuiserie Ané : 5510 €ht / Sarl Castello : 4556 €ht / C Arrivets : 4434.94 €ht

Devis retenu : C. Arrivets : 4434.94 €ht

#### Salle Ramondère

Mr Cot fait part au conseil du rapport établi par la Socotec. Le problème majeur étant le plafond pas suffisamment coupe-feu.

Ce rapport a été transmis à la Préfecture, service de Mme DAUSEND, qui nous informera des travaux à effectuer, et au SDIS pour avis.

#### Personnel contractuel

Mr COT informe que les 2 agents d'entretien au service technique en contrat CAE terminent ce 31 août et les remercie au nom de la municipalité pour leur travail accompli au cours de leur contrat.

Mme Descous informe le conseil que le recrutement de 2 contrats aidés de 6 mois (CUI) 20h/hebdo est en cours.

### **7. Questions diverses**

#### Granges rue du Moulin

Lors de la dernière réunion de travail concernant l'AVAP, Mr Despax informe le conseil que le cas des granges de la rue du Moulin a été évoqué. Proposition a été faite de demander à une entreprise de faire une 1<sup>ère</sup> estimation du coût d'étalement et de mise en sécurité du bâtiment.

Mr Despax rappelle que ces granges présentent un risque d'effondrement ; que la commune a peu de moyens financiers. Faut-il envisager de trouver un acquéreur privé s'engageant à une restauration de ces granges, que nous céderions pour l'euro symbolique ?

Mme Magnoac suggère, qu'en cas de difficultés pour les restaurer, la cession pour l'euro symbolique soit proposée à une société d'HLM.

#### Lotissement Canteloup

Mr Despax fait part au conseil d'une demande des riverains du lotissement : ils souhaitent un accès piétonnier sécurisé du lotissement à l'agglomération.

Mr Loubon rappelle que l'aménagement global de cette zone est en réflexion pour le moment.

#### Signalétique du centre ville

Mr Morvan donne le compte rendu de la réunion du 23 juin avec les commerçants concernant le renouvellement de la signalétique du centre ville.

La Sté Gascom a présenté le projet et doit contacter chaque commerçant ; le principe étant que chaque commerçant prend en charge sa signalétique.

Lors de cette réunion, a été évoqué par les commerçants le problème du manque de stationnement sur le Boulevard.

Dans un 1<sup>er</sup> temps, une sensibilisation sera faite auprès des personnes utilisant ces stationnements autrement que pour l'accès aux commerces.

Mme Descous rappelle le manque crucial de places de stationnement dans la ville.

### Restauration « Savère »

Avis favorable est donné à la demande d'autorisation sollicité par le Syndicat Intercommunal de Gestion et valorisation de la Save pour le programme de restauration hydraulique de la Savère.

### Avis sur projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Gers(SDCI)

Mr Loubon fait un point général de la situation de coopération intercommunale dans le département.

Le Préfet doit arrêter le SDCI au 31 décembre 2011.

Le conseil donne avis favorable au projet de SDCI.

### Visite site Syngenta

Mr Pons a fait part d'une invitation à l'attention du conseil pour visiter le site Syngenta le 26 ou 27 juillet. Le conseil sera informé de la date retenue.

### Piscine

Mme Magnoac demande si la digue a été contrôlée. Mr Cot répond que rendez vous est pris avec Mme Roudié du SIGV courant juillet. Le grillage a été déplacé.

### Salle polyvalente : sol

Mme Magnoac questionne Mr Morvan par rapport au problème du sol.

Mr Morvan fait part du rapport concernant la mesure de rugosité effectuée. Le problème de « glissance » reste entier ; le test est inadapté. L'entreprise Malet en a convenu, elle doit étudier une autre solution : réalisation d'une couche de vernis.

Mme Magnoac soulève le sujet évoqué lors de l'assemblée générale du Hand ball à savoir le projet commun Lombez/Samatan d'une salle de sport.

Mr Cot, présent à cette assemblée, fait un compte rendu. Mr Facca, Maire-Adjoint de Samatan, a présenté un projet de salle multi-sport ; première étude menée par la commune de Samatan. Mr Cot est intervenu pour dire que Lombez n'était pas opposé à un tel projet et a fait part de son regret de n'avoir pas été associé au comité de pilotage pour l'étude. Il pense qu'il convient d'y être associé rapidement.

Mr Despax rappelle que 3 dossiers importants sont en cours de réalisation, et que des précisions sont nécessaires quant à l'engagement financier de la commune sur ce projet.

### Liste préparatoire 2012 jurés d'assises

Jurés tirés au sort : Robert Beyria, François Dabos, Philippe Lapeyre, Nicole Genin, Emilie Gerardin, Roger Touron.

Séance levée à 23 h 15